

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

EN EXERCICE : 55

PRÉSENTS : 45

VOTANTS : 54

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Madame JAMET Brigitte, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame TANGUY Marie-France, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; Madame STORCK Christiane, Le Conquet ; Monsieur MEON Philippe, Locmaria-Plouzané ; Monsieur GUENEUGUES Jean-Michel, Locmaria-Plouzané ; Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; Monsieur QUILLERE Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur BRIANT Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame PROVOST Véronique, Milizac Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame CHENTIL Josiane, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau ; Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Madame KUHN Audrey, Plougonvelin ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame CALVEZ Christine, Plougonvelin ; Monsieur THOMAS Philippe, Plougonvelin ; Madame LE GALL Chantal, Ploumoguier ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Madame LOQUET-LEGALL Myriam, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :

Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau a donné pouvoir

à Madame ANDRE Pascale
Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à
Monsieur MEON Philippe
Monsieur LANDURE Jean-Pierre, Milizac Guipronvel a donné pouvoir à
Madame PROVOST Véronique
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur
TALARMIN André
Madame LAMOUR Marguerite, Ploudalmézeau a donné pouvoir à
Monsieur CARREGA David
Monsieur LE HIR François, Ploumoguier a donné pouvoir à Madame LE
GALL Chantal
Madame ARZUR Claudie, Saint Renan a donné pouvoir à Monsieur
COLLOC Jean-Louis
Madame TALARMAIN Claire, Saint Renan a donné pouvoir à Madame
DUSSORT Fabienne
Monsieur PRUVOST Alexandre, Saint Renan a donné pouvoir à Madame
JAOUEN Armelle
Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané

Madame ANDRE Pascale a été élue secrétaire de séance.

**CC2025_02_05 : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DU CONQUET -
DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE
DU SPR**

Exposé

Le Conseil communautaire en date du 13 novembre 2024 a instauré et désigné les membres de la Commission Locale du Site patrimonial (CLSPR) du Conquet. La composition de cette Commission Locale a déjà été modifiée par délibération du 18/12/2024 suite à la démission d'un des membres.

Madame Catherine SAINT-JAMES avait été désignée comme membre de cette commission, en qualité de représentante titulaire du collège des associations. Cette dernière ayant quitté ses fonctions de directrice de l'association « Petites Cités de Caractère de Bretagne », la Communauté de Communes propose la candidature de Madame Fantine ROSEL, chargée d'animation culturelle et patrimoniale de l'association, pour la remplacer.

Délibération

Vu le Code du Patrimoine,
Vu la délibération du Conseil Municipal du Conquet en date du 05/04/2018 instaurant le Site Patrimonial Remarquable du Conquet,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13/11/2024 instaurant la Commission Locale du Site patrimonial (CLSPR) du Conquet, et celle du 18/12/2024 en modifiant la composition,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner Madame Fantine ROSEL chargée d'animation culturelle et patrimoniale de l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne, en qualité de représentante titulaire du collège des associations au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) du Conquet.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

M. TALARMIN André